

Fiche Plaisance

Immatriculation d'un navire de plaisance

DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE FICHE

<p>Lorsque les formalités sont effectuées par correspondance auprès d'un service des affaires maritimes, le plaisancier doit joindre une enveloppe dûment affranchie pour le retour de son dossier.</p> <p>A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ tarif de 20 à 50 g pour les navires non francisés, ▪ tarif de 100 à 250 g pour les navires francisés. <p>Il est conseillé de prévoir un envoi en recommandé pour plus de sûreté.</p>	Première immatriculation	Changement de propriétaire	Changement de moteur	Changement de domicile du propriétaire	Sortie de la flotte de plaisance
Original de la facture d'achat du navire et/ou le cas échéant, du ou des moteur(s) et / ou					
Original de l'acte de vente du navire et/ou le cas échéant, du ou des moteur(s)					
Original de la déclaration écrite de conformité (navire et embarcation « CE ») ou					
Original de l'attestation de construction (embarcation de série non « CE ») ou					
Original de l'attestation sur l'honneur (construction amateur) ou					
Fiche de renseignements (navire d'occasion non « CE », d'origine intracommunautaire)					
Original de la déclaration d'insubmersibilité (éventuellement)					
Original de l'acte de francisation ou de la carte de circulation					
Photocopie de la carte d'identité ou du passeport (seules pièces d'identité acceptées) ou					
Pour les sociétés : extrait du registre du commerce (modèle Kbis) ou photocopie de la carte professionnelle ou					
Pour les associations : photocopie de l'acte d'enregistrement à la préfecture					

Sont obligatoirement francisés les navires de plaisance dont la longueur est égale ou supérieure à 7 mètres, ainsi que ceux d'une longueur inférieure désirant se rendre dans les eaux territoriales étrangères.

Lors de la première francisation d'un navire, le dossier doit être adressé en premier au service des douanes et comporter en plus les documents suivants :

- un formulaire de demande de francisation,
- une photo d'identité récente,
- un justificatif de domicile et, pour les ressortissants européens résidant moins de 6 mois sur le territoire français, une déclaration sur l'honneur,
- un certificat de non-similitude de nom établi par les Affaires maritimes pour les navires ayant une longueur égale ou supérieure à 24 mètres,
- un certificat fiscal (pour les navires de 7,5 mètres et plus acquis hors de France),
- un relevé d'identité bancaire.

En cas de mutation de propriété d'un navire déjà francisé, seuls les documents suivants doivent être adressés au service des douanes, en plus de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus :

- une photo d'identité récente,
- un justificatif de domicile et, pour les ressortissants européens résidant moins de 6 mois sur le territoire français, une déclaration sur l'honneur,
- un relevé d'identité bancaire.

Cadre réservé à l'administration

Date d'établissement

Service d'immatriculation

Numéro d'immatriculation

clé

A remplir par l'acheteur

1^{ère} immatriculation en plaisance

Changement de propriétaire

Autres modifications

Exportation

Radiation

Destruction

Service des affaires maritimes choisi pour l'immatriculation :

Caractéristiques du navire

Nom donné au navire *

Numéro HIN ou CIN *

Assurance :

oui

non

Utilisation * :

Usage personnel

Formation club ou école

Navire à Utilisation Collective

Compétition

Insubmersibilité (éventuellement) :

oui

Marque du moteur 1 :

Puissance

kW

Numéro

Marque du moteur 2 :

Puissance

kW

Numéro

Si VNM (scooter de mer, ...), remplir les cases suivantes :

Longueur * , mètres

Largeur * , mètres

Nombre de personnes *

Type de coque * monoque

multicoques

Matériau de construction * plastique

acier

aluminium

autre

Mode de propulsion * moteur essence

moteur diesel

Conseils :

- Les champs marqués de * doivent être obligatoirement renseignés.
- S'il y a plus de 2 copropriétaires, cocher la case « Carte de circulation » pour indiquer les 2 qui figureront sur la carte de circulation.
- Au delà de 3 copropriétaires, utiliser une autre feuille.

Catégorie socio-professionnelle

(1) Ne concerne que les personnes physiques. Utiliser l'un des codes à 2 chiffres suivants :

- 10 Agriculteurs exploitants
- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
- 31 Professions libérales
- 32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 36 Cadres d'entreprise
- 41 Professions intermédiaires de l'enseignement de la santé, de la fonction publique et assimilés
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise
- 51 Employés de la fonction publique
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 60 Ouvriers
- 70 Retraités
- 80 Autres personnes sans activité professionnelle

Statut juridique

(2) Ne concerne que les personnes morales. Utiliser l'un des codes à 1 chiffre suivants :

- 1 Société Anonyme
- 2 SARL
- 3 EURL
- 4 Entreprise individuelle
- 5 Collectivité publique
- 6 Association loi 1901
- 7 Autres

Secteur d'activité

(3) Ne concerne que les personnes morales. Utiliser l'un des codes à 1 lettre suivants :

- A Agriculture, chasse, sylviculture
- B Pêche, aquaculture
- C Industries extractives
- D Industrie manufacturière
- E Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- F Construction
- G Commerce, réparations artisanales et d'articles domestiques
- H Hôtels et restaurants
- I Transports et communications
- J Activités financières
- K Immobilier, location et services aux entreprises
- L Administration publique
- M Education
- N Santé et action sociale
- O Services collectifs, sociaux et personnels
- Q Activités extra-territoriales